

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA JAUDONNIERE DU MARDI 5 OCTOBRE 2021 À 20 H 30

Présents : Yann PELLETIER ; Bernard FICHET ; Marie-Reine PUBERT ; Sylvain BOISSEAU ; Stéphane RENAUDIN ; Stève BIBARD ; Céline MAINGAUD ; Chloé GABORIT ; François BAUBINEAU ; Sylvie WARNEZ ; Nelly COFFINEAU ; David DA SILVA ; Véronique NUNES GOUVEIA ; Julien QUECHON.
Absent : Thierry RIVASSEAU.

Monsieur le Maire ouvre la séance en proposant à l'assemblée de désigner un secrétaire et d'adopter le compte rendu du 7 septembre 2021.

Madame Nelly COFFINEAU est choisie pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la réunion du 7 septembre 2021 est ensuite définitivement adopté.

* * *
*

⇒ REDEVANCE ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer le montant de la redevance assainissement recouvrée par SUEZ au profit de la Commune au titre de l'année 2022.

Il explique que la redevance assainissement se décompose d'une part pour l'exploitant et d'une part pour la commune en ce qui concerne l'abonnement et le prix au m3 d'eau consommé.

Il ajoute que l'an dernier une réévaluation d'1% avait été votée par le conseil municipal et présente l'évolution des tarifs des dernières années.

Monsieur DA SILVA rappelle que le budget annexe est déficitaire.

Madame PUBERT fait remarquer la hausse significative des m3 consommés en 2020 par rapport aux années précédentes.

Une explication est avancée : du fait du COVID, les particuliers sont plus restés à la maison.

Monsieur QUECHON ajoute que l'entreprise BEZIAU déverse de grosses quantités d'eau dans le réseau et de plus en plus.

Monsieur le Maire note que l'eau coûte cher aux ménages.

Monsieur BAUBINEAU considère que, par rapport au service rendu pour l'assainissement collectif, un usager ne paie pas plus cher qu'un ménage avec un système individuel, qui doit supporter les frais de vidanges et de contrôles.

Monsieur QUECHON insiste sur le fait que le budget est déficitaire depuis le début et affirme pouvoir rendre le budget positif en refaisant les calculs.

Le 1^{er} vote donne le résultat suivant :

- ✓ Sans augmentation : 1 voix
 - ✓ + 0.5 % : 6 voix
 - ✓ + 1 % : 5 voix
 - ✓ + 2 % : 1 voix
 - ✓ Abstention : 1
- ↳ Pas de majorité absolue

Le 2^{ème} tour de scrutin donne le résultat suivant :

- ✓ + 0,5 % : 6 voix
- ✓ + 1 % : 6 voix
- ✓ Abstentions : 2

↳ En cas de partage égal des voix, l'article L2121-20 du CGCT stipule que la voix du président est prépondérante.

Il est donc décidé une augmentation de 0,5 % de la redevance assainissement pour l'année 2022. Les tarifs sont donc fixés de la façon suivante :

- Abonnement annuel : 58,57 € HT
- Prix du m³ : 1,1428 € HT

⇒ CONTROLE D'ACCES DU PORTAIL D'ENTREE DE L'ECOLE PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle le disfonctionnement du portail d'entrée de l'école publique notamment lors des variations de température et indique avoir essayé de mettre en concurrence l'entreprise DOMOTIQUE 85, qui avait remis un devis jugé élevé, en contactant l'entreprise SBMS de Chantonay.

Bien que Monsieur le Maire ait sollicité un devis avec version gâche électrique et avec version ventouse, Monsieur BERGER (SBMS) ne propose pas de système avec ventouse considérant ce dispositif inadapté avec le portail installé à l'école et de plus, lors d'une coupure de courant le portail pourra s'ouvrir.

Monsieur BAUBINEAU confirme que la gâche n'est pas assez longue par rapport au 'jeu' du portail et émet un doute sur la compétence de l'entreprise SBMS en ce qui concerne le système de ventouse.

Madame MAINGAUD défend Monsieur BERGER et confirme ses compétences en matière de montage de portails.

Monsieur FICHET soutient l'entreprise DOMOTIQUE 85 qu'il estime sérieuse et compétente et de plus, met en avant son expérience auprès de collectivités.

Monsieur le Maire regrette que les devis ne correspondent pas à ses attentes.

Monsieur BAUBINEAU met en garde sur le fait que le portail doit répondre aux normes exigées dans un ERP.

Madame MAINGAUD fait remarquer que si l'entreprise est éloignée, elle facturera des frais de déplacement plus importants.

Monsieur FICHET juge le devis de SBMS plus cher que celui de DOMOTIQUE 85 qui est plus complet.

Monsieur RENAUDIN justifie la demande d'un second devis car l'estimation de DOMOTIQUE 85 paraissait élevée mais il s'avère, qu'au vu du devis de SBMS, l'opinion soit plus nuancée.

Après examen des propositions, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et deux abstentions, considérant l'offre de DOMOTIQUE 85 plus en adéquation avec la configuration du portail d'entrée de l'école publique, décide de confier la fourniture et la pose d'une poignée ventouse avec l'équipement de contrôle et d'un ferme porte à l'entreprise DOMOTIQUE 85 pour un montant de 3.575,30 € TTC.

⇒ DECISION MODIFICATIVE

Suite à la vente du délaissé communal à La Lènerie et à la vente de la maison de Gidouin, il convient d'alimenter le compte 024 pour pouvoir passer les écritures de cession et de sortie d'actif.

Monsieur FICHET rappelle que l'acquisition d'une autolaveuse pour la salle des fêtes a été budgétée et émet le souhait que Madame TURPAUD puisse en profiter avant sa retraite.

Monsieur BIBARD évoque quant à lui l'achat d'une alarme anti-intrusion pour l'école.

Monsieur le Maire reconnaît qu'actuellement il est nécessaire de sortir dans la cour pour actionner la cloche, ce qui met en danger la personne qui s'expose.

Madame WARNEZ précise qu'à Chavagnes-les-Redoux, l'école est équipée d'une corne de brume.

⇒ COMPTE RENDU DE LA COMMISSION BATIMENTS

Monsieur FICHET rend compte des réflexions de la commission bâtiments concernant le projet d'aménagement d'un accueil périscolaire.

Bien que la loi n°2020-1525 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) du 7 décembre 2020 prévoit une dérogation aux règles de procédure et de publicité pour les travaux en dessous de 100 000 € HT, la commission, considérant qu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin parmi les entreprises et artisans locaux, suggère de contacter deux prestataires par lot.

Monsieur le Maire présente le plan rectifié en tenant compte des observations de l'APAVE. Notamment pour répondre aux normes d'accessibilité pour les personnes handicapées, il convient de changer le WC de côté pour avoir un espace de manœuvre d'au moins 1.5 mètres.

Afin d'installer un lave-linge, le plombier devra prévoir une arrivée d'eau et l'évacuation.

Madame MAINGAUD demande s'il y a une date butoir pour l'achèvement des travaux.

Monsieur le Maire précise que les devis devront être validés avant la fin octobre pour que le chantier démarre impérativement avant la fin de l'année.

Il ajoute que si la commune contacte plusieurs entreprises, il deviendra obligatoire de définir préalablement les critères de choix des offres ainsi que de les communiquer aux entreprises sollicitées.

Monsieur BAUBINEAU propose de retenir les entreprises présentant les offres économiquement les plus avantageuses appréciées en fonction du prix des prestations (40 %) et de leur valeur technique (60 %).

Monsieur FICHET déplore la mise en concurrence des entreprises car l'idée, au début du projet, était d'aller assez vite et de faire travailler les artisans locaux.

Monsieur DA SILVA regrette que, dans un souci de rapidité, il n'y ait pas eu le choix de consulter plusieurs maçons.

Monsieur FICHET dénonce le fait que l'on fasse appel à des entreprises qui n'interviennent pas habituellement pour réaliser des « bricoles ».

Monsieur RENAUDIN met en avant un souci de bonne utilisation des deniers publics et de bonne gestion, afin d'apprécier si les devis sont raisonnables par rapport aux prestations proposées.

Monsieur le Maire indique que la commune a déjà travaillé avec les entreprises sollicitées.

Monsieur RENAUDIN n'est pas choqué de cette procédure.

Monsieur le Maire impose le même délai pour tous les artisans.

Monsieur BAUBINEAU recommande que les artisans répondent sur la même base.

Monsieur BOISSEAU rappelle que la trame est faite et que pour certaines entreprises, il ne leur reste qu'à actualiser leur devis.

Monsieur le Maire ajoute que les devis ont été complétés par du BA18 sur les murs et des WC PMR.

Il est proposé de consulter les entreprises suivantes :

N° des lots	Entreprises sollicitées
Lot n°2 – Fouilles et terrassement	Vendée Services Emulsion 85110 Saint Prouant et GRIMAUD – 85110 Chantonay
Lot n°3 – Dalle béton et carrelage	GUINAUDEAU Martial – 85110 La Jaudonnière
Lot n°4 - Menuiserie	JOUSSET – 85390 Bazoges-en-Pareds et BATI DIM - 85110 La Jaudonniere
Lot n°5 - Isolation	JOUSSET – 85390 Bazoges-en-Pareds et BATI DIM - 85110 La Jaudonniere
Lot n°6 - Electricité	ESCIE – 85110 Saint Philbert du Pont Charrault et BLUTEAU Gaël – 85120 La Tardière
Lot n° 7 - Plomberie	ESCIE – 85110 Saint Philbert du Pont Charrault et BLUTEAU Gaël – 85120 La Tardière
Lot n°8 – Chauffage - ventilation	ESCIE – 85110 Saint Philbert du Pont Charrault et BLUTEAU Gaël – 85120 La Tardière
Lot n°9 – Sol PVC	SIREAU PEINTURE – 85110La Jaudonnière et BATI DIM – 85110 La Jaudonnière
Lot n°10 - Peinture	SIREAU PEINTURE – 85110La Jaudonnière Et ADC

Le lot n°1 – Gros œuvre ayant été attribué à Monsieur GUINAUDEAU Martial de La Jaudonnière par délibération du 7 septembre 2021.

Madame PUBERT mentionne que les entreprises devront être prêtes à intervenir rapidement.

Monsieur BAUBINEAU demande si un devis pour les extincteurs a été sollicité.

Monsieur le Maire ajoute que, dans les préconisations de l'APAVE, figure l'installation d'alarme avec flashes dans les sanitaires.

Monsieur BAUBINEAU se réjouit de l'aide apportée par l'APAVE.
Monsieur le Maire confirme l'avis de Monsieur BAUBINEAU.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le principe de consulter deux entreprises par lot selon les modalités énoncées ci-dessus.

Monsieur FICHET poursuit sur le nettoyage des façades et présente le devis de l'entreprise NET 85. Il ajoute qu'une seconde entreprise a été contactée mais n'a pas remis d'estimation.

Monsieur BIBARD indique que le nettoyage de la toiture des vestiaires du foot serait nécessaire.

Monsieur RENAUDIN avertit que les travaux de nettoyage doivent se faire en octobre sinon, il convient d'attendre le printemps.

Monsieur BAUBINEAU ajoute qu'il est plus intéressant de faire une campagne complète pour tous les bâtiments.

Il est décidé de demander un complément de devis avec le nettoyage de la toiture des vestiaires du foot.

Monsieur le Maire revient sur l'opération accueil périscolaire et informe qu'un diagnostic amiante et plomb doit être réalisé avant les travaux.

A cet effet, il présente un devis établi par le bureau d'études ADX pour un montant de 1.015 € HT.

Un second devis sera demandé à l'APAVE.

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour attribuer la prestation « diagnostic amiante et plomb » au bureau d'étude qui présentera le devis le plus intéressant.

⇒ COMPTE RENDU COMMISSION VOIRIE

Monsieur BOISSEAU rend compte de la visite réalisée par la commission voirie le 2 octobre dernier.

Un programme de point à temps est prévu moyennant un camion de fourniture. Il est évoqué une modification du trajet : terminer par les routes commencées cette année.

Monsieur FICHET juge qu'un camion ne sera pas suffisant.

Monsieur BOISSEAU liste ensuite le programme de réfection de voirie pour l'année 2022 :

- Route de Pied Sec
- Voie d'accès aux maisons de Gilles DESCHAMPS et Marie-Paule LANDAIS
- Rue des Jonquilles
- Chemin du Bois de l'Allée : création de trottoirs pour sécuriser

Monsieur le Maire rappelle le mauvais état du Chemin de La Martinière (mitoyen avec la commune de La Caillère) et demande si la commune de La Caillère-Saint-Hilaire a voté son budget voirie.

Monsieur FICHET informe que la commune de La Caillère-Saint-Hilaire n'a pas programmé de travaux de voirie cette année.

⇒ COMPTE RENDU COMMISSION TOURISME

Madame PUBERT lit un message qu'elle a reçu d'un exposant qui est venu à deux marchés et qui félicite les organisateurs pour leur accueil.

Pour le marché du 8 octobre prochain, deux nouvelles exposantes ont demandé à participer : l'une confectionne de la pâtisserie hongroise et la seconde réalise de la peinture sur verre.

Madame PUBERT ajoute que la commission envisage la tenue d'un marché de Noël, le vendredi soir, veille des manifestations en faveur du Téléthon.

Elle indique en avoir informé les exposants qui sont intervenus sur les marchés de l'été.

Elle remercie Madame GABORIT d'avoir enrichi la page Facebook des vidéos du dernier marché.

D'autre part, la commission commence à travailler sur la saison prochaine : l'idée d'une scène ouverte pour mettre en avant les talents locaux a été lancée.

Madame PUBERT ajoute que les exposants ont apprécié, lors du dernier marché, que les musiciens déambulent sur la place, leur permettant, à eux aussi, de profiter de la qualité de la prestation.

Monsieur BAUBINEAU propose des marchés à thèmes.

L'autre sujet de la commission : l'aménagement du terrain de Gidouin en aire de loisirs ...

Madame MAINGAUD invite le conseil à aller découvrir un bel aménagement, composé de parcours sportifs, de pontons, ..., réalisé par la commune de Saint Cyr-des-Gâts sur un terrain près d'un étang.

⇒ POSE ET DEPOSE DES MOTIFS LUMINEUX

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de ses statuts, le SYDEV peut proposer des prestations de pose et dépose des motifs lumineux.

A cet effet, le SYDEV a envoyé un mail aux collectivités pour connaître leur besoin et rappeler les règles d'intervention sur ou au voisinage des réseaux électriques, ainsi que sur les installations d'éclairage public.

La pose des motifs lumineux doit être réalisée à l'aide d'une nacelle et par des personnes habilitées aux travaux en hauteur et aux risques électriques. D'autre part, toute intervention sur le réseau exploité par le SYDEV doit faire l'objet d'une autorisation d'accès délivrée par le SYDEV.

Le coût de la prestation comprend un forfait de base de 128,30 € et d'un forfait horaire de 154,20 €/heure.

Monsieur le Maire rappelle que, jusqu'à présent, la pose et la dépose des motifs lumineux étaient assurées par des membres bénévoles du Comité des Fêtes.

Le Conseil Municipal n'envisage pas de modifier les habitudes.

⇒ INFORMATIONS DIVERSES

- PLUI

Monsieur le Maire informe que des petites modifications ont été apportées mais ne nécessitant pas de repasser devant les diverses institutions. Deux modifications impliquaient une nouvelle consultation des services mais les maires des communes concernées ont consenti à faire des concessions.

Il ajoute que la zone de Champrovent (à côté du Leclerc de Luçon) repasse en zone agricole.

Monsieur QUECHON rappelle qu'un document d'urbanisme n'est pas figé et qu'il peut évoluer dans 10 ans.

Tous dénoncent les abus du passé : on a trop mangé de terres agricoles, et regrettent une réglementation instituée pour les villes mais pas toujours adaptée aux petites communes.

Monsieur BOISSEAU reconnaît que l'on a fait n'importe quoi mais redoute que l'on empêche les gens de construire.

- Monsieur BOISSEAU demande si l'entreprise DESLANDES MOREAU envisage d'intervenir sur les garde-corps autour de la place qui sont rouillés.

Monsieur le Maire regrette que malgré les différentes demandes téléphoniques, l'entreprise ne se soit pas déplacée.

Il est préconisé d'adresser une lettre recommandée avec mise en demeure.

- TEOM ou REOM

Monsieur FICHET soulève le problème de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Monsieur le Maire indique que le conseil communautaire, par 37 voix pour et 31 voix contre, a décidé de maintenir la TEOM pour l'ensemble des communes de la Communauté. Lorsque la phase d'harmonisation sera achevée, le passage à l'incitafif sera mis en œuvre.

Madame PUBERT s'insurge face à cette décision car elle argumente par le fait que l'on ne paie pas par rapport au service rendu.

Monsieur DA SILVA affirme que c'est un moyen de faire payer les propriétaires de résidences secondaires qui ne sont pas occupées toute l'année.

Monsieur BAUBINEAU regrette que toutes les communes ne soient pas collectées à la même fréquence.

- FOYER DES JEUNES

Madame COFFINEAU rend compte de la réunion du foyer des jeunes qui s'est tenue le samedi 18 septembre à laquelle participaient quelques membres du bureau, trois conseillers et une famille.

Le président, Bastien DUCEPT, a fait savoir qu'il se retirait. La secrétaire et la trésorière veulent bien accompagner les nouveaux adhérents.

Une assemblée générale sera programmée en janvier 2022 et sera déterminante pour l'avenir du foyer.

- Réunion du Conseil Municipal

Monsieur le Maire propose d'avancer la prochaine réunion du Conseil Municipal au mardi 26 octobre à 20 heures 30 pour statuer au plus vite sur le projet de l'accueil périscolaire.

* * *
*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.